

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 09/09/2009

Réception par le Prefet : 09/09/2009

Publication : 11/09/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-11-7-4

Séance du vendredi 4 septembre 2009

FONDS D'ACTION CULTURELLE



SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET LIEUX DE DIFFUSION

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2008-5-7-5 du 11 décembre 2008 relative au Budget Primitif 2009 en faveur du Développement Culturel,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date 9 juin 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Valide la convention quadriennale 2009/2012 entre le Département, la Ville de Colmar et la Fédération Hiéro Colmar ;
- Autorise le Président à la signer ;
- Attribue sur cette période, des subventions pour un montant total de 127 000 € soit :
 - 58 000 € à la Ville de Colmar ;
 - 69 000 € à la Fédération Hiéro Colmar ; les aides au titre de 2010, 2011 et 2012 sont allouées sous réserve de l'inscription annuelle des crédits dans les budgets départementaux correspondants ;

- Alloue en 2009 les aides prévues au titre du fonctionnement dans le cadre de la convention de partenariat :
 - 10 000 € en faveur de la Ville de Colmar
 - 12 000 € en faveur de la Fédération Hiéro Colmar
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes budgétaires prévues au budget 2009 du Département, à savoir :
 - ↳ Programme D722, opération 2009-D722-9999, imputation 65-311-65734-2357-371, concernant le soutien à la Ville de Colmar pour un montant total de 10 000 € ;
 - ↳ Programme D722, opération 2009-D722-9999, imputation 65-311-6574-2357-371, concernant le soutien à la Fédération Hiéro Colmar pour un montant total de 12 000 €.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions